

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
SAINT-LARY SOULAN

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-69

OBJET SMECTOM

Résiliation anticipée de la convention relative à la gestion de la déchetterie de la Prade de Camou entre la commune de Saint-Lary Soulan et la Communauté de Communes Aure Louron

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 13

Votes pour : 15
(dont 2 procurations)

Affiché à la porte de la Mairie le :
25 mai 2023

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-quatre mai**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de **SOULAN** sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

PRÉSENTS : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ.

Procurations de :

Monsieur Christophe BOURREC à Monsieur André MIR

Monsieur Alain DEDIEU à Madame Hélène GUIOUNET

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de treize et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le **1^{er} avril 2023**, la compétence collecte des ordures ménagères a été transférée au **SMECTOM** du Plateau de Lannemezan des Nestes et des Coteaux

Le **SMECTOM** disposant des moyens pour gérer la déchetterie de la Prade de Camou, il convient donc de résilier la convention par laquelle la **Communauté de Communes Aure Louron** confiait à la commune de **Saint-Lary Soulan** la gestion de la déchetterie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention.

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **autorise** la résiliation de la convention relative à la gestion de la **déchetterie de la Prade de Camou**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 mai 2023



Le Maire,

André MIR